

Compte rendu Comité technique de l'ODPE 23 – 04/12/2024

Présents		
<p>Pour le Conseil Départemental :</p> <p>-Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente en charge enfance, famille, santé</p> <p>-Mme Cécile DAUDONNET, Directrice Enfance, Famille, Jeunesse</p> <p>-Mme Françoise LAPORTE, Directrice du CDEF</p> <p>-Mme Nathalie MARMIER-GIRAUD, Chef de service UTAS de Bourgneuf</p> <p>-Mme Céline LE BIGOT, Chef de service de PMI</p> <p>-Mme Sophie COUTURIER, Responsable Réseau Assistants Familiaux</p> <p>-Mme Marie CLOCHON, Cheffe de service UTAS Bousac</p> <p>-Mme Sylvie MAJEUX, Responsable Service d'Accueil et d'Accompagnement Familial</p> <p>-Mme Estelle GOIX, Responsable ODPE</p> <p>Pour la MDPH 23 :</p> <p>-M. Stéphane MAISONNEUVE, Référent d'insertion de scolarité</p>	<p>Pour l'ordre des avocats :</p> <p>-Maître Catherine PELUARD, Avocate représentant le barreau de la Creuse</p> <p>Pour la CAF :</p> <p>-Mme Agnès ROCHE, Chargée de conseil et développement, référente Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant EAJE Et animation de la Vie Sociale AVS</p> <p>Pour l'Etat :</p> <p>-Mme Pascale RUDEAUX, Directrice adjointe de la DDETSP</p> <p>-M. Pierre DUMONT, Responsable d'unité éducative UEMO de Guéret</p> <p>-M. Stéphane VIGNAUD, Chef du groupe des atteintes aux personnes</p> <p>Pour le Tribunal Judiciaire :</p> <p>-M. Patrice DEYRAT, Juge des Enfants</p> <p>-Mme Delphine MARTINEZ, Substitut du Procureur de la République</p>	<p>Pour les associations concourant à la protection de l'enfance :</p> <p>-Mme Sabine BACHELLERIE, Vice-Présidence de l'UDAF 23 en charge de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'institution</p> <p>-Mme Nathalie TEIXEIRA, Directrice Adjointe Territoire AJD Creuse Maison d'enfants de Bosgenet - Origamie</p> <p>Pour les centres de formations :</p> <p>-Mme Cécile BONNET, Responsable de pôle Polaris Formation</p> <p>-Mme Marlène MARTY, Formatrice Polaris Formation</p>
Excusés		
<p>Pour le Conseil Départemental :</p> <p>-M. Laurent VISTE, Chef de service de l'Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>-Mme Béatrice QUEROY, Chef du Service Prévention et Aide à la Parentalité</p> <p>Pour l'Etat :</p> <p>-Mme Nathalie ELION, Conseillère technique départementale de service social en faveur des élèves DSDEN de la Creuse</p> <p>-Mme Jennifer BARTHOLOMEW, Directrice STEMO Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Limousin</p> <p>-Mme Cindy ROSEC, Adjudant Groupement de Gendarmerie de la Creuse Maison de Protection des Familles</p> <p>-Mme Sandrine DEMURGER, Adjudant-chef Commandant de Maison de Protection des Familles 23</p>	<p>Pour l'ARS :</p> <p>-Mme Amélie BOUCHET, Directrice adjointe et Mme Anne-Sophie VILLEGGER, Responsable pôle protection santé</p> <p>Pour la MSA :</p> <p>-Mme AUQUARD Noémie, Responsable de l'équipe des travailleurs sociaux</p> <p>Pour les associations concourant à la protection de l'enfance :</p> <p>-Mme Elodie MOREAU-LAVAUGAUTIER, Directrice du Complexe Est Creusois, ALEFPA</p> <p>-Mme Carole DELGOULET, Chef de service éducatif, AECJF</p> <p>-M. Jean-Maurice PRUDENT, Président ADEPAPE</p>	<p>Pour les centres de formations :</p> <p>-Mme Valérie COURTOIS, Responsable pédagogique CRFP Croix-Rouge Compétence Nouvelle Aquitaine</p> <p>Pour les centres-hospitaliers :</p> <p>-Mme Dorothée TIZON, Cadre de santé Pédopsychiatrie Guéret/Aubusson Centre Hospitalier La Valette</p> <p>- Mme Isabelle ROGASIK, Cadre supérieure de santé Centre Hospitalier La Valette</p> <p>Pour l'AMAC :</p> <p>- Mme Marie-Françoise FOURNIER, Maire de Guéret</p>

Mme Chevreux remercie l'ensemble des partenaires de leur présence à ce jour pour le comité technique de l'ODPE 23.

Point n°1 : Conférence annuelle du 23/01/2025

Mme Daudonnet rappelle que la thématique pour la prochaine conférence a été choisie, de manière concertée, avec les membres partenaires du groupe de travail « Conférence annuelle et formation continue », et détaille le programme des intervenants.

Pour cette année, 85 étudiants des écoles de formation (Polaris formation, Croix-Rouge, EPLEFPA d'Ahun) ont été invités à la conférence.

Mme Bachellerie propose aussi d'ouvrir la conférence aux étudiants de l'IFSI. Mme Goix prendra contact avec Mme Valériaud, Directrice de l'IFSI.

Point n°2 : Comité des jeunes

Mme Daudonnet fait un point sur le fonctionnement du comité des jeunes.

Le comité des jeunes, ne comptant plus que très peu de jeunes, plusieurs interventions ont été organisées, avec les animateurs, auprès des jeunes des structures (MECS, CDEF), des assistants familiaux et des lieux de vie. Ils ont également présenté le comité lors de 2 réunions avec les assistants familiaux et les référents éducatifs.

Il est plus facile de mobiliser les structures sur le comité que les assistants familiaux et les lieux de vie, car ils existent déjà des conseils des jeunes.

La participation des jeunes au comité est très formateur pour eux. La prise en compte de leur parole a permis de faire évoluer les pratiques, au sein de l'ASE, comme par exemple, la mise en place du référent binôme.

Mme Chevreux s'interroge sur les écarts d'âge dans le groupe. Pour l'instant, l'écart d'âge ne se fait pas ressentir au niveau du groupe actuel.

Une rencontre avec M Deyrat, en tant que juge des enfants; a eu lieu avec le comité des jeunes en 2024. Pour M Deyrat, la rencontre fut très intéressante. Dans les échanges, il n'a pas ressenti de différence entre les âges ou selon le lieu de placement et pas nécessairement les plus jeunes qui étaient en difficulté pour s'exprimer. L'entourage professionnel (Chef de service et les 2 animateurs) étaient plutôt aidant pour l'échange. M Deyrat serait prêt à renouveler l'expérience en 2025 avec le groupe actuel.

Les jeunes sont en cours de réalisation d'un livret-ressource sur la protection de l'enfance. Sur la forme, le service communication a pu leur apporter des conseils. Certains jeunes se sont proposés de faire des dessins. Le projet est ambitieux, mais montre la motivation de ces jeunes qui ont la capacité de parler à leurs pairs.

Point n°3 : Point sur les groupes de travail

Mme Daudonnet fait un point sur le fonctionnement des groupes de travail et rappelle que ces groupes sont aussi ouverts aux professionnels de terrain.

Mme Goix a présenté la refonte de la rubrique OdPE23 accessible via le site Creuse.fr.

Afin de faciliter la navigation, cette rubrique ne dispose plus que de 5 liens : Qu'est-ce que l'OdPE23 ? ; L'OdPE23 en actions ; Les conférences de l'OdPE23 ; Les écrits de l'OdPE23 ; Espace collaboratif.

L'espace collaboratif a pour objectif de faciliter la communication entre tous les partenaires de l'OdPE23. L'espace de ressources documentaires permet aux professionnels de disposer de publications sur la protection de l'enfance, issues de l'ONPE, de la gazette, de Média social....

Cet espace n'est accessible qu'avec un mot de passe, celui-ci sera communiqué aux membres du comité stratégique et technique, à charge pour chaque structure de refaire descendre l'information auprès des équipes de terrain.

Un temps d'échange participatif sur le fonctionnement des groupes de travail est engagé notamment sur : comment favoriser la participation des partenaires (cadres et agents) de la protection de l'enfance sur les groupes de travail ?

Mme Bachellerie demande à ce que les dates ne soient pas communiquées trop tard. Il est proposé de caler les dates pour toute l'année et de les communiquer à tous les membres.

Les groupes de travail sont ouverts aux non-cadres. Toutefois, il faut veiller à informer les responsables des dates des groupes de travail pour permettre de dégager du temps aux salariés pour participer à ces groupes de travail mais aussi ne pas mettre en difficulté les structures.

Les agents et salariés des structures connaissent peu les missions de l'OdPE et le fonctionnement des groupes de travail. Il est proposé de faire une information le jour de la conférence.